

**Contribution de la Région de Bourgogne
au débat
« Réformer le budget, changer l'Europe »**

Les perspectives financières 2007-2013 concrétisées par l'accord interinstitutionnel de mai 2006 entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen, engagent la Commission « à entreprendre un réexamen complet et global, couvrant tous les aspects des dépenses de l'UE, y compris la politique agricole commune, ainsi que des ressources, y compris la compensation en faveur du Royaume-Uni et à faire un rapport en 2008-2009 ».

La Région de Bourgogne rappelle qu'elle soutient la contribution de l'Association des Régions de France sur le sujet et souhaite la compléter.

1. Une politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale

La Région de Bourgogne participe fortement - pour la période 2007-2013 - à la réalisation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi :

- elle cofinance l'essentiel des dépenses *d'earmarking* ;
- elle a des compétences qui correspondent aux thématiques de la Stratégie de Lisbonne : le développement économique et en particulier l'innovation, le transfert de technologies, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'anticipation des mutations économiques ; la formation et l'apprentissage tout au long de la vie dont la formation professionnelle ; l'environnement, notamment par des politiques volontaristes en matière de soutien des énergies renouvelables avec l'adoption d'un Plan climat régional ou des démarches Agenda 21 dans les bâtiments publics... ;
- elle est un acteur essentiel de l'ensemble des politiques contractuelles dans les territoires urbains et ruraux (contrats d'agglomération, contrats de pays, groupes d'action locale Leader...).

Par conséquent, la Région de Bourgogne souhaite que l'Union européenne poursuive sa politique de cohésion économique et sociale en œuvrant à la réalisation de la Stratégie de Lisbonne et en la fondant sur des principes d'excellence et de performance.

L'Union européenne doit accompagner le processus de décentralisation en France en faisant des Régions son interlocuteur privilégié pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de cohésion économique et sociale.

A cet effet, la politique de cohésion pourrait intégrer les dispositifs actuels du fonds européen d'ajustement à la mondialisation, car les autorités locales et régionales constituent le niveau de gouvernance approprié pour gérer les conséquences négatives de la mondialisation.

2. Une politique agricole commune

La Région de Bourgogne insiste sur le maintien de la Politique agricole commune (PAC) : l'agriculture doit rester une politique commune européenne et ne doit pas faire l'objet de renationalisation pour maintenir des conditions loyales et équitables entre les agriculteurs européens.

Pour cela, la Région de Bourgogne identifie deux objectifs majeurs pour une PAC moderne et efficace :

- contribuer à une politique de développement durable de l'Union européenne ;
- maintenir l'efficacité économique du secteur agricole en répondant aux conséquences des fluctuations des marchés, des contraintes externes (santé publique, aménagement du territoire, pollutions, raréfaction des ressources naturelles) et des crises sectorielles.

Les dynamiques de mondialisation et de libéralisation multilatérale créent un besoin de nouveaux instruments de régulation des marchés agricoles établissant un juste équilibre entre responsabilités publiques et interprofessionnelles : il convient d'encourager des mécanismes offrant une couverture à la volatilité et au manque de prévisibilité des prix afin de protéger les exploitants agricoles contre les fluctuations de prix et sécuriser une part de leurs revenus.

La contribution de l'agriculture au développement durable passe par la réhabilitation des filières courtes pour resserrer les distances entre lieux de production et de consommation. Cela permettrait de favoriser le maintien de la diversité des régimes alimentaires, des modèles de consommation de qualité et de répondre plus efficacement aux défis territoriaux ou environnementaux de demain. Aussi, la Région de Bourgogne attend-elle de l'Union européenne que la Politique agricole commune soutienne les efforts consentis pour favoriser les filières courtes, les marchés de proximité et les filières de qualité.

3. Une politique européenne de la recherche, de l'innovation et de soutien des entreprises

La Région de Bourgogne souhaite le maintien, après 2013, de programmes de recherche et développement, d'innovation, de soutien aux entreprises et de formation dotés de moyens supérieurs par rapport à la période actuelle.

Dans ce cadre, la Région de Bourgogne jouera pleinement son rôle en favorisant les interfaces entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, et entre les secteurs de la formation, de l'entreprise et de la recherche.

A ce titre, les programmes dédiés à la recherche et à l'innovation doivent trouver un juste équilibre entre une mise en œuvre par des appels à propositions qui tendent à renforcer l'excellence des projets et par des fonds spécifiquement consacrés au développement des capacités locales et régionales dans ces domaines et gérés au niveau régional ou interrégional. La Région de Bourgogne considère que la mise en œuvre de certains programmes sectoriels par des appels à propositions doit soutenir la mobilisation des acteurs régionaux publics et privés (recherche, formation, entreprises) qui s'organiseront

pour créer les outils et structures utiles pour accompagner les porteurs de projets à vocation européenne et pour structurer leurs réseaux locaux, régionaux, nationaux et transnationaux.

Par ailleurs, il faut poursuivre les efforts accomplis pour permettre aux petites et moyennes entreprises (PME) d'être de plus en plus actives en matière de recherche et développement et de renforcer les capacités d'innovation (comme le 7^{ème} Programme-cadre pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration ou le Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité). Il convient de s'interroger sur la pertinence de conditionner systématiquement le soutien communautaire à un partenariat transnational si l'on veut assurer un accès effectif des PME aux programmes de recherche et d'innovation.

Enfin, une économie de la connaissance doit être fondée sur des politiques de formation et d'éducation fortes. L'Union européenne doit continuer à soutenir les contributions importantes consacrées par les budgets régionaux pour améliorer l'employabilité des jeunes. Ses contributions se doublent de politiques régionales pour favoriser une ouverture économique des territoires, des entreprises et des populations sur l'Europe. Aussi est-il nécessaire d'accompagner ce mouvement en renforçant les politiques de mobilité et d'échanges pour la formation initiale, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

4. Une politique européenne pour le développement durable

La Région de Bourgogne considère que la lutte contre le changement climatique, dont elle commence à sentir les effets, est une priorité. Elle a adopté un Plan climat régional et souhaite être accompagnée par l'Union européenne dans cette démarche.

En matière environnementale, l'intervention communautaire ne peut plus seulement être normative. Il est désormais absolument nécessaire de dégager les ressources financières suffisantes pour assurer la mise en œuvre du corpus législatif européen et accompagner les efforts locaux et régionaux déjà engagés dans les domaines de la préservation de la biodiversité et de l'eau.

Une politique de développement durable à l'échelon européen doit non seulement contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et pour la protection de l'environnement, mais également permettre les substitutions et les économies d'énergie. En matière énergétique, la politique de développement durable doit contribuer à la recherche d'énergies nouvelles et de l'efficacité énergétique. Elle doit être le moteur d'une nouvelle forme d'économie, fondée sur l'innovation et contributrice de croissance et d'emplois. Dans une approche globale d'une politique de développement durable, la Région de Bourgogne souhaite une meilleure prise en compte, au niveau européen, de la filière nucléaire. La production d'énergie nucléaire est en phase avec la politique européenne tendant notamment à réduire les émissions de CO₂. Par ailleurs, il est important de conforter un secteur industriel porteur d'innovation et apportant des garanties de qualité et de sûreté aussi bien pour la production d'électricité que pour le traitement des déchets ou la gestion du démantèlement des installations.

5. Une politique européenne de grands projets

La Région de Bourgogne est impliquée dans de grands projets dont malheureusement les montages financiers apparaissent complexes (ligne à grande vitesse Rhin-Rhône, dorsale à haut débit, transport fluvial, aide aux dessertes et au développement de plates-formes...). Elle souffre également de l'inexistence de grands ensembles structurants comme les aéroports régionaux.

Par conséquent, une politique européenne de grands projets et de grandes infrastructures - réseaux transeuropéens, infrastructures de transport propre, Galileo, grands projets dans le secteur de l'environnement et des énergies propres et renouvelables, infrastructures européennes de TIC, en appui des démarches déjà entreprises, facilitant la couverture de tout le territoire européen - est absolument indispensable au développement durable de l'Union et à l'accroissement de sa compétitivité. En effet, l'apport de l'Union européenne en matière de grands projets est nécessaire, car non seulement ces grands projets dépassent le cadre régional voire national, mais ils confortent aussi l'intégration européenne en lui donnant une visibilité auprès des citoyens.

6. Une politique européenne en matière d'aide extérieure

La Région de Bourgogne mène une politique de coopération décentralisée ambitieuse. Elle se félicite de la simplification des outils d'aide extérieure de l'Union, accompagnée d'une ouverture aux collectivités locales et aux acteurs non-étatiques, convaincus du rôle des acteurs locaux en matière de développement et de solidarité. Aussi, la Région de Bourgogne souhaite-t-elle que l'ouverture aux partenariats institutionnels entre collectivités territoriales soit maintenue et renforcée après 2013, notamment pour promouvoir et accompagner les efforts de structuration des réseaux des autorités locales et des acteurs non-étatiques dans le domaine de l'aide au développement./.